



Communiqué

Pour diffusion immédiate

le novembre 30, 2022

L'Ontario peut faire davantage pour réduire les taux d'assurance-automobile et mieux protéger les dépôts des membres des caisses populaires et certaines prestations des participants aux régimes de retraite : la vérificatrice générale

(Toronto) Même si l'Ontario affiche l'un des taux d'accident les plus faibles au Canada, elle présente le taux d'assurance-automobile des voitures de tourisme le plus élevé au pays. Selon le *Rapport annuel 2022* de la vérificatrice générale Bonnie Lysyk, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) pourrait évaluer si certaines initiatives en vigueur dans d'autres provinces pourraient être appliquées en Ontario et réduire les taux. Par exemple :

- L'Ontario pourrait payer directement pour le traitement des blessures subies lors d'un accident d'automobile, à l'instar de l'Alberta, plutôt que de verser de l'argent aux blessés pour qu'ils puissent obtenir leur propre traitement.
- L'Ontario pourrait également suivre la Colombie-Britannique et la Saskatchewan dans la mise en œuvre d'un régime de permis ou de certification pour les ateliers de réparation afin de protéger les consommateurs contre les mauvaises réparations et la fraude.

L'audit recommande également que la FSRA réévalue la façon dont les compagnies d'assurance-automobile calculent les primes, notamment en utilisant l'adresse, le sexe et l'âge d'une personne comme variables. L'audit a révélé que les taux d'assurance pour une même personne peuvent varier de 1 200 \$ par année si elle réside à London, en Ontario, à 3 350 \$ par année si elle réside à Brampton, Ontario, et conduit exactement le même véhicule.

La FSRA, qui relève du ministre des Finances, est le principal organisme de réglementation de plusieurs services financiers de la province, dont environ 310 compagnies d'assurance, 67 000 agents d'assurance, 60 caisses populaires et 4 600 régimes de retraite. L'audit a également révélé que la réglementation des caisses populaires et des régimes de retraite devait être améliorée.

- **Credit unions/caisses populaires** : Le Fonds de réserve d'assurance-dépôts, qui aide à assurer les dépôts en cas d'insolvabilité, n'est pas financé au niveau ciblé. Les dépôts assurés ne sont pas tous entièrement protégés si le Fonds de réserve ne dispose pas de suffisamment d'actifs pour couvrir toutes les réclamations si une caisse populaire/credit union devient insolvable. L'audit a également révélé que les caisses populaires/credit unions n'avaient pas fait l'objet d'une inspection approfondie ou en temps opportun. De plus, elles ne font face qu'à des conséquences financières mineures si elles n'apportent aucun changement, ce qui ne les incite guère à résoudre les problèmes soulevés. La FSRA n'a pris aucune mesure d'exécution, même lorsque certains problèmes se sont reproduits lors des inspections subséquentes. L'audit a révélé que la FSRA était en train de remanier son processus d'inspection.

- **Régimes de retraite** : D'après l'audit, environ un million d'Ontariens pourraient ne pas être au courant qu'ils courent un risque de ne pas recevoir la totalité de leurs prestations de retraite ciblées. Il s'agit souvent de travailleurs de métiers spécialisés qui peuvent avoir eu plusieurs employeurs au cours de leur carrière. Au 30 juin 2022, ces régimes ne disposaient en moyenne que 74 % de l'actif nécessaire pour payer toutes les prestations de retraite ciblées si les régimes étaient liquidés immédiatement. En outre, ni la FSRA ni le ministère des Finances n'exigent que ces régimes avisent les participants que leurs prestations pourraient être réduites à n'importe quel moment. Dans de rares cas, les participants des régimes qui ont été liquidés en raison des ralentissements du secteur ont parfois subi une réduction permanente représentant jusqu'à 77 % de leurs prestations de retraite cibles.

« La FSRA a pris en charge la réglementation de ces secteurs en 2019, a déclaré Mme Lysyk. Même s'il s'agit d'un organisme relativement nouveau qui assume maintenant les responsabilités de l'ancienne Commission des services financiers de l'Ontario et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts, à notre avis, la FRSA pourrait faire davantage pour améliorer la protection des consommateurs et accroître la confiance du public dans ces services financiers importants. »

Le rapport d'audit comporte 18 recommandations aux fins d'amélioration.

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(647) 267-9263

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.